

COMMUNIQUE

Aux termes des dispositions de la loi n°2020-06 du 07 février 2020 portant Code gazier, toute personne envisageant de réaliser une activité dans les segments intermédiaire et aval du secteur gazier, doit obtenir, au préalable une concession ou une licence délivrée par le Ministre chargé de l’Energie, après Avis de la Commission de Régulation du Secteur de l’Energie (CRSE).

Sur ce fondement, le Ministre chargé de l’Energie a transmis, à la CRSE, pour avis, les demandes de licences d’importation, de réexportation, de stockage, de transformation, de transport et de distribution (par voie routière) ainsi que de fourniture de Gaz naturel introduite par la société ELTON LOGISTICS & SERVICES SA.

Dans le cadre de l’instruction, la CRSE lance la présente consultation publique, d’une durée de quinze (15) jours, portant sur l’octroi envisagé des titres d’exercice susmentionnés, à la société ELTON LOGISTICS & SERVICES SA, conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, dans les 15 jours suivant la publication de cet Avis, la CRSE invite toute personne intéressée à consulter les dossiers de demandes de licences ou à être entendue à la CRSE.

Les observations peuvent être transmises à l’adresse de la CRSE : BIDANESS BUILDING, VDN MERMOZ– BP 11701 DAKAR, Tél : 33 849 04 59 – Fax : 33 849 04 64

Email : crse@crse.sn

Le Président